

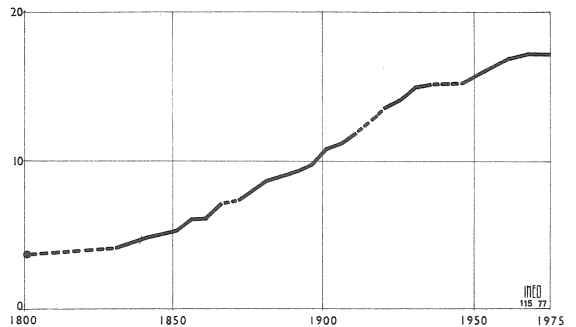
## Surpopulation, concentration, dispersion

LES encombrements, pollutions et promiscuités de toutes sortes liés à la vie dans les grandes métropoles modernes créent une aspiration « écologique » et font naître le sentiment diffus que « nous sommes trop ». La surpopulation est ainsi confondue avec la concentration. De fait, « nous sommes trop au même endroit » (1).

En France, où la croissance démographique a pourtant été beaucoup moins rapide depuis le XIX<sup>e</sup> siècle que chez ses voisins, le phénomène est particulièrement ressenti en raison du poids démographique de l'agglomération parisienne, qu'amplifie son importance politique, économique et culturelle. Au recensement de 1975, 8 550 000 personnes y habitaient, soit 16,2 % (1/6) de la population de la France. Un tel rapport entre une métropole et son pays est rare dans le monde, pour les agglomérations de taille comparable : Londres ne l'atteint pas ; seules Mexico (18 % de la population mexicaine) et surtout Buenos-Aires, dont la population représente 33 % (1/3) de la population argentine, le dépassent (2).

La densité moyenne de la France est en 1975 de 97 habitants par km<sup>2</sup>. Mais les sept départements de la région parisienne autres que la Seine-et-Marne (3) comptent, en arrondissant, 9 millions d'habitants sur 6 000 km<sup>2</sup>, soit 1 500 h/km<sup>2</sup> (4). Cette concentration ne résulte

évidemment pas de l'évolution naturelle de la population. Elle est l'aboutissement d'un processus historique d'apports provinciaux — et étrangers — qui ont fait passer le rapport de la population de l'« ensemble parisien » à la population totale de la France (territoire actuel) de 3,7 % en 1801 à 6,5 % en 1861, 10,8 % en 1901, 15,3 % en 1946 et 17,3 % en 1975. En moins de deux siècles, ce rapport a ainsi plus que quadruplé (graphique 1).



Graph. 1 — Proportion (%) de la population de la France (territoire actuel) habitant l'ensemble parisien (voir note 3).

Pour rendre les choses plus perceptibles, imaginons que dans chacun des départements de 1861 (5) la population ait augmenté jusqu'en 1975 dans les mêmes proportions que l'ensemble de la France (+ 40,8 %). Une telle croissance, pour imaginaire qu'elle soit, n'aurait pas été

(5) Le choix de 1861, année de recensement, est commode parce que le territoire de la France était le même qu'aujourd'hui : Nice et la Savoie venaient de devenir françaises, l'Alsace-Lorraine n'était pas allemande. Cependant, en raison des modifications territoriales qu'a entraînées cette annexion, nous avons considéré comme un seul département, dit Moselle-Meurthe, les actuels départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Le Territoire de Belfort est compris dans le Haut-Rhin. Compte tenu de la définition de l'« ensemble parisien », nous considérons donc 87 « départements ».

(1) Voir : « Densité et urbanisation », *Population et Sociétés*, n° 25, mai 1970.

(2) Mais quelques capitales de pays européens ayant de 5 à 12 millions d'habitants ont une agglomération qui représente plus de 15 % de la population nationale : Budapest, Copenhague, Lisbonne. La division de l'empire des Habsbourg a mis Vienne dans un cas analogue, et celle de la Corée, Séoul.

(3) Il s'agit des anciens départements de Seine et Seine-et-Oise, que nous nommerons plus loin « ensemble parisien ».

(4) Comparer avec la Belgique, 10 millions d'habitants sur 30 000 km<sup>2</sup> (densité 327) ; l'Irlande, 3 millions d'habitants sur 70 000 km<sup>2</sup> (44) ; le Danemark, 5 millions d'habitants sur 43 000 km<sup>2</sup> (117).

Tableau 1. — Comparaison, à population totale égale, des populations départementales de 1861 et de 1975 (en milliers d'habitants).

Départements	Population de 1861	Population de 1861 + 40,84 %	Population de 1975
01 Ain	370	521	377
02 Aisne	565	795	534
03 Allier	356	502	378
04 Alpes de H.-P.	146	206	112
05 Hautes-Alpes	125	176	97
06 Alpes-Maritimes	195	274	817
07 Ardèche	389	547	257
08 Ardennes	329	463	309
09 Ariège	252	355	138
10 Aube	263	370	285
11 Aude	284	400	272
12 Aveyron	396	558	278
13 Bouches-du-Rh.	507	714	1 633
14 Calvados	481	677	561
15 Cantal	241	339	167
16 Charente	379	534	337
17 Charente-Mme	481	677	498
18 Cher	323	455	316
19 Corrèze	310	437	240
20 Corse	253	356	290
21 Côte-d'Or	384	541	456
22 Côtes-du-Nord	629	886	526
23 Creuse	270	380	146
24 Dordogne	502	707	373
25 Doubs	296	417	471
26 Drôme	327	461	362
27 Eure	399	562	423
28 Eure-et-Loir	290	408	335
29 Finistère	627	883	804
30 Gard	422	594	495
31 Garonne (Haute)	484	682	777
32 Gers	299	421	175
33 Gironde	667	939	1 062
34 Hérault	409	576	648
35 Ille-et-Vilaine	585	824	702
36 Indre	270	380	249
37 Indre-et-Loire	324	456	479
38 Isère	578	814	860
39 Jura	298	420	239
40 Landes	301	424	288
41 Loir-et-Cher	269	379	284
42 Loire	518	729	742
43 Loire (Haute)	306	430	206
44 Loire-Atlantique	580	817	935
45 Loiret	353	497	490
46 Lot	296	416	151
47 Lot-et-Garonne	332	468	293

Départements	Population de 1861	Population de 1861 + 40,84 %	Population de 1975
48 Lozère	137	203	75
49 Maine-et-Loire	526	741	630
50 Manche	591	833	452
51 Marne	385	543	530
52 Marne (Haute)	258	364	212
53 Mayenne	375	528	262
55 Meuse	306	430	204
56 Morbihan	487	685	564
57/54 Moselle-Meurthe (1)	875	1 232	1 729
58 Nièvre	333	469	245
59 Nord	1 303	1 835	2 511
60 Oise	401	565	606
61 Orne	423	596	294
62 Pas-de-Calais	724	1 020	1 403
63 Puy-de-Dôme	576	812	580
64 Pyrénées-Atl.	437	615	535
65 Pyrénées-Htes	240	338	227
66 Pyrénées-O.	182	256	299
67 Rhin (Bas)	599	844	882
68 Rhin (Haut) (1)	516	726	763
69 Rhône	662	933	1 430
70 Saône (Haute)	317	447	222
71 Saône-et-Loire	582	820	570
72 Sarthe	466	656	490
73 Savoie	275	387	305
74 Savoie (Haute)	267	377	448
76 Seine-Maritime	790	1 112	1 173
77 Seine-et-Marne	352	496	756
79 Deux-Sèvres	329	463	336
80 Somme	573	806	538
81 Tarn	354	498	338
82 Tarn-et-Garonne	233	327	183
83 Var	316	444	626
84 Vaucluse	218	378	390
85 Vendée	396	557	451
86 Vienne	322	453	357
87 Haute-Vienne	320	450	352
88 Vosges	394	555	398
89 Yonne	370	521	300
Ensemble parisien (1)	2 466	3 474	9 123
<b>TOTAL</b>	<b>37 386</b>	<b>52 656</b>	<b>52 656</b>

(1) Voir notes (3) et (5) du texte.

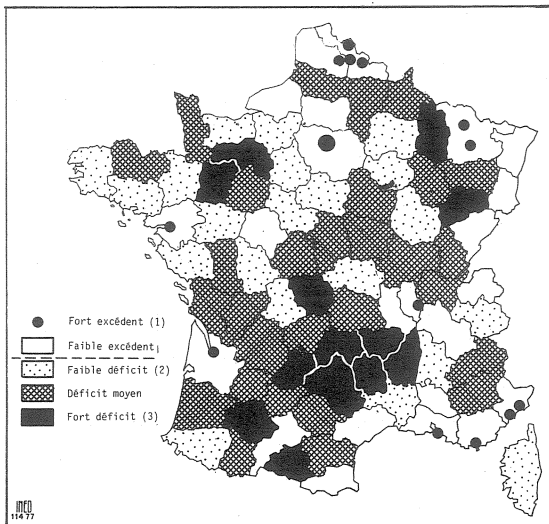
incompatible avec l'urbanisation, puisqu'il aurait pu se faire que, dans chaque département, les campagnes se vident au profit de la ville. Une telle urbanisation aurait été très dispersée. Mais la réalité fut toute différente (6) : quand on compare la population réelle recensée en 1975 (tableau 1, colonne 3) à cette population imaginaire, qui lui est globalement égale par construction (colonne 2), on trouve d'abord la marque d'une certaine « concentration urbaine » régionale. Vingt-trois départements, dont la croissance effective a dépassé la moyenne

nationale, sont « excédentaires ». C'est sur leur territoire que se situent généralement les plus grandes agglomérations françaises (7). Le total des excédents est de l'ordre de 5 millions de personnes. Mais on trouve surtout la marque de l'hypertrophie parisienne : l'excédent de l'« ensemble parisien », 5,6 millions de personnes (9,1 au lieu de 3,5), est à lui seul supérieur à tous les autres réunis.

Il reste donc 63 départements « déficitaires ».

(6) Voir : *L'Exode rural* par Pierre Merlin, INED, Travaux et documents, cahier n° 59, 1971.

(7) Des 24 plus grandes agglomérations françaises, seules Rennes et Clermont-Ferrand ne figurent pas dans un département « excédentaire » : leur croissance n'a pas compensé l'émigration bretonne et auvergnate.



Carte 1 — Comparaison, à population totale égale, des populations départementales de 1861 et de 1975.

- (1) Supérieur à 100 000 personnes.  
 (2) Inférieur au tiers de la population de 1975.  
 (3) Supérieur à la population de 1975.

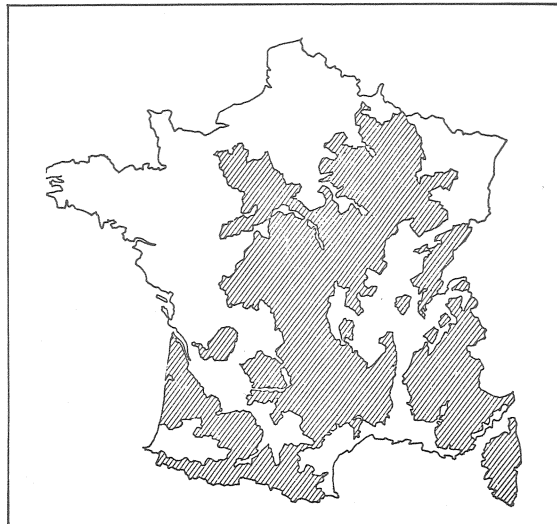
Dans 13 d'entre eux, le déficit est supérieur à la population de 1975 (carte 1). Tout se passe comme si, pour ces départements, la population avait été réduite au moins de moitié par la concentration urbaine mais surtout parisienne.

Une équipe de géographes et d'économistes vient précisément, à la demande du ministère de l'Agriculture, d'étudier systématiquement l'étendue, les caractéristiques et les conséquences du sous-peuplement (8). Après avoir examiné différents critères possibles de sous-peuplement dans divers découpages du territoire, ils retiennent finalement le découpage des « régions agricoles » et le critère d'une densité des seules communes rurales inférieure à 28 habitants au km<sup>2</sup>. Ainsi est définie une zone (carte 2) de 245 000 km<sup>2</sup> (45 % du territoire) et peuplée de 10,9 millions d'habitants en 1968 (22 % de la population) dont 4,8 millions dans les communes rurales (9). L'étude confirme les difficultés, de quatre types, qui résultent de la situation de trop faible densité.

1 - *Gestion de l'espace* : abandon de l'habitat individuel et du patrimoine bâti collectif, coût élevé des infrastructures et, dans certains cas, risque de dégradation des sols agricoles.

(8) *La France des faibles densités* par Jean-Claude Bontron et Nicole Mathieu. Société d'Etudes géographiques, économiques et sociologiques appliquées (SEGESA), 51, rue Dareau, Paris-14<sup>e</sup>. Tome I, 1975. Tome II, 1976.

(9) La zone ainsi définie ne coïncide évidemment pas toujours avec les départements « déficitaires ». Ainsi la Bretagne, qui a largement contribué à la concentration parisienne, n'en est-elle pas parvenue à un sous-peuplement aussi grave que certaines régions du Massif Central ou de Guyenne. A noter que la densité de 28 hab./km<sup>2</sup> qui donnerait 15 millions d'habitants pour toute la France doit correspondre assez bien au peuplement de la France médiévale ou même gallo-romaine.



Carte 2 — Zones de faible densité (régions agricoles où la densité rurale est inférieure à 28 habitants au km<sup>2</sup>)

2 - *Problèmes économiques* : sous-emploi féminin, difficile mobilité des travailleurs, isolement des industries, perte des pouvoirs de décision.

3 - *Dégradation des services publics et privés* (écoles, transports, routes, téléphone...) : encadrement médiocre, coût unitaire élevé et fonctionnement difficile des équipements, qualité de desserte inférieure, retard relatif dans l'acquisition de nouveaux services.

4 - *Reproduction de la société* : faible taux de natalité (malgré la fécondité relativement forte du monde agricole) dû au vieillissement (10) et au célibat masculin, absence de points locaux de fixation pour l'émigration rurale.

Si les problèmes ainsi repérés sont communs, la zone définie n'est évidemment pas homogène. Les auteurs distinguent sept ensembles régionaux et plusieurs types d'insertion (agriculture, tourisme, espaces militaires) ou de non-insertion dans le système économique français. Point réconfortant, ils constatent qu'aucun processus n'est irréversible. Certaines formes de repeuplement ont été observées, notamment dans les Alpes du sud, où l'arrivée de retraités et l'acquisition de résidences secondaires ont pu jouer un rôle utile d'amorçage. Encore faut-il que ce type de développement ne reste pas exclusif.

Ainsi se combinent une France surpeuplée et une France sous-peuplée, positif et négatif l'une de l'autre. Ce processus séculaire va-t-il encore continuer ? Son renversement est l'un des objectifs essentiels de la DATAR. On constate d'ailleurs depuis quelque temps un certain freinage de la concentration : pour les trois dernières périodes intercensitaires 1954-1962, 1962-1968, 1968-1975, la croissance relative

(10) Voir à ce sujet : « le Vieillissement de la France rurale » par Paul Paillat, *Population*, 1976, n° 6.

ve des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants a été plus forte que celle des agglomérations plus importantes. Entre 1968 et 1975 la croissance relative de l'agglomération parisienne a été plus faible que celle de toutes les autres catégories de communes urbaines et plus faible que la croissance moyenne française (11). Ainsi pour la première fois, l'importance de l'agglomération parisienne, et non pas seulement celle de la Ville de Paris, diminue un peu (graphique 1). Favorisée par les pouvoirs publics, cette évolution répond sans doute à une aspiration réelle de la population, maintenant plus sensible aux inconvénients qu'aux avantages de la trop grande ville (12).

Sans doute, certains des facteurs qui ont contribué à la concentration urbaine depuis le XIX<sup>e</sup> siècle s'estompent-ils. D'autres logiques sont apparues, que la crise de l'énergie a contribué à mettre en lumière ; les coûts relatifs de fonctionnement des grandes cités sont à réexaminer ; les sources d'énergie se diversifient ; l'information, source de pouvoir et créatrice

d'emplois tertiaires, peut désormais être traitée à distance ; la télévision atténue le prestige culturel de la grande ville. Aux États-Unis, les zones rurales croissent maintenant plus vite que les métropoles urbaines. Il est donc permis d'espérer que d'ici à la fin de ce siècle se corrige quelque peu la répartition des habitants sur le territoire. Mais si on peut escompter une certaine « dispersion urbaine », on peut craindre qu'elle ne bénéficie qu'à une partie des régions oubliées par le siècle.

Michel LEVY

(11) Voir : « L'Extension des grandes banlieues » par Marie-Claude Gérard, *Economie et statistique*, juillet-août 1976, n° 80, INSEE ; et « Statistiques et indicateurs des régions françaises », *Les collections de l'INSEE*, vol. R. 23-24, février 1977.

(12) Une enquête de l'INSEE de 1967 avait montré que le temps moyen du trajet domicile-travail était minimal dans les agglomérations de 10 000 à 100 000 habitants, plus fort dans les petits bourgs et les communes rurales, maximal dans l'agglomération parisienne, notamment en grande banlieue (« Les déplacements domicile-travail » par André Villeneuve, *Economie et statistique*, n° 17, novembre 1970, INSEE).

## DÉMOGRAPHIE

### Remontée du nombre idéal d'enfants

Depuis plus de vingt ans, le département de psycho-sociologie de l'INED suit les attitudes des Français à l'égard de la natalité et de la conjoncture démographique. La comparaison des résultats est facilitée par la continuité des méthodes et l'identité d'une partie des questionnaires. La dernière enquête, réalisée en novembre 1976, fera l'objet d'un article dans une prochaine livraison de *Population*.

Depuis trente ans, le modèle de la famille se polarise de plus en plus fortement autour d'un nombre restreint d'enfants : 2 ou 3.

Pendant longtemps, la valeur 3 l'a emporté sur la valeur 2. En 1975, l'inverse s'était produit. Or en 1976, on revient à la valeur 3, ce qui porte la moyenne de 2,50 à 2,69, niveau voisin de celui de 1966 (tableau I). La question subsidiaire, qui évoque le milieu et les ressources de la personne interrogée, est sans doute plus proche du comportement. La valeur 2 l'emporte alors sur la valeur 3, mais le nombre idéal d'enfants ainsi mesuré, monte lui aussi de 2,38 à 2,50 (tableau II).

Tableau II - Moyenne du nombre idéal d'enfants « dans son milieu »

1955.....	2,63	1967.....	2,51
1959.....	2,56	1974.....	2,40
1965.....	2,62	1975.....	2,38
1966.....	2,56	1976.....	2,50

La différence entre les deux estimations tient à ce que si 75 % des personnes donnent une réponse identique aux deux questions, 19 % donnent un nombre inférieur dans leur milieu, et seulement 6 % un nombre supérieur.

H. BASTIDE

### VIENT DE PARAITRE

Tableaux démographiques  
et sociaux  
Reliefs géographiques  
et historiques  
par Marcel Croze  
Format 21 × 29,7,  
216 p.,  
Broché : 35,00 F.  
En vente à l'INED  
et à l'INSEE

Tableau I - Nombre idéal d'enfants dans une famille (1)

Nombre idéal	1947	1955	1959	1965	1966	1967	1974	1975	1976	Hommes	Femmes
	(2)	%	%	%	%	%	%	%	%		
0 ou 1 .....	5	5	4	2	1	2	3	4	2	2	2
2 .....	32	31	37	33	41	35	45	48	40	41	38
3 .....	40	45	42	48	46	51	44	41	48	47	50
4 ou plus .....	23	19	17	17	12	12	8	7	10	10	10
Nombre moyen	2,88	2,85	2,77	2,82	2,70	2,73	2,58	2,50	2,69	2,67	2,71

(1) Le texte de la question était : « D'après vous, quel est le nombre idéal d'enfants dans une famille ? ».

(2) Enquête de l'Institut français d'opinion publique.